

Option B : « MILIEUX ET ENVIRONNEMENT »**Sujet : L'animal sauvage et les sociétés**

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

Question 1 (4 points).

Définir l'animal sauvage : en quoi les limites du sauvage peuvent-elles être considérées comme floues et culturellement construites ?

Question 2 (6 points).

Quelle place l'animal sauvage occupe-t-il dans le quotidien et l'imaginaire des sociétés ? Comment ce rôle et cette perception ont-ils évolué récemment ?

Question 3 (4 points).

En quoi l'animal sauvage est-il un enjeu pour la biodiversité, et quelles controverses cette dimension écologique suscite-t-elle ?

Question 4 (6 points).

Comment la gestion et la régulation des conflits d'usage autour de l'animal sauvage relèvent-elles de la géographie politique, tant à l'échelle nationale qu'internationale ?

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS**Document 1 - Géopolitique de l'animal sauvage. 4 textes incluant une carte**

- Faune sauvage et espaces protégés au Nord du Cameroun. NDAME Joseph P., 2007, « L'aménagement difficile des zones protégées au Nord Cameroun », *Autrepart* 2007/2 (n° 42), p. 145-161.
- « L'ours polaire, une patrimonialisation discutée ». CHANTELOUP Laine, 2013, *À la rencontre de l'animal sauvage : dynamiques, usages et enjeux du récréotourisme faunique. Une mise en perspective franco-canadienne de trois territoires : Bauges, Gaspésie, Nunavut*. Thèse de doctorat de géographie, Université de Grenoble – Université de Montréal (cotutelle), p. 293-295.
- « Emigrer pour survivre : la dernière chance pour les rhinocéros braconnés ? ». Journal *La dépêche* / AFP, publié le 14/05/2016, <http://www.ladepeche.fr/article/2016/05/14/2344598-emigrer-pour-survivre-la-derniere-chance-pour-les-rhinoceros-braconnes.html>
- « Les seuls et uniques pandas de France sont au zoo de Beauval ! ». Extrait de la plaquette d'information du ZooParc de Beauval, janvier 2012.

Document 2 – Conflits d'usage et gestion locale de l'animal sauvage. 3 textes

- « Quand les chèvres s'ensauvagent ». CHARLIER Philippe, 2012, source : <http://www.pleinchamp.com/elevage/ovins-caprins/actualites/quand-les-chevres-s-ensauvagent>, publié le 4 juin 2012.
- « L'ASPAP, une jeune association, et déjà dix ans de lutte... ». Textes de présentation extraits du site Internet de l'*Association de Sauvegarde du Patrimoine d'Ariège-Pyrénées*, rubrique : « La révolte des Pyrénées ». Source : <http://www.aspap.info/index.html>
- « FERUS, une association pour la réintroduction de l'ours en France ». Texte extrait du site Internet de l'Association, source : <http://www.ferus.fr/a-propos-de-ferus/association>

Document 3 – Biodiversité et vulnérabilité de la faune sauvage. 3 textes, 1 infographie, 1 histogramme.

- « La sixième extinction de masse ? ». AUBERTIN Catherine, VIVIEN Franck-Dominique, 1998, *Les enjeux de la biodiversité*, Paris : Economica, p. 12-13.

- b) Le paysage animal. DE PLANHOL Xavier, 2004, *Le paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique*, Paris : Fayard – texte de présentation de la 4^{ème} de couverture.
- c) La destruction des nuisibles en Cochinchine (1864-1942). GUERIN Mathieu, 2010, « Européens et prédateurs exotiques en Indochine, le cas du tigre », In : MORICEAU Jean-Marc, MADELINE Philippe (dir.), *Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées*, Caen : Presses universitaires de Caen, coll. « Bibliothèque du pôle rural », p. 219.
- d) Le tigre, espèce menacée. Source : WWF, 2012, <http://3200tigres.wwf.fr/dimanche-29-juillet-journee-internationale-du-tigre-2012/>

Document 4 – Figures et figuration de l'animal sauvage. 1 capture d'écran, 1 montage d'images, 2 textes et 1 plan.

- a) L'homme et l'animal : une interprétation du WWF. (Capture d'écran du site du WWF, 12/09/2015.)
- b) Animal sauvage et imaginaire. Sources internet : i) Affiche du film *Les Dents de la Mer* (titre original : *Jaws*, 1975) ; ii) ours polaire (sans date) ; iii) Mufasa, Rafiki tenant Simba et Sarabi, dans *Le roi lion* (Walt Disney, 1994) ; iv) et v) « Skeleton of the Dodo », timbres commémoratifs de l'île Maurice (1997/2007).
- c) L'animal sauvage exposé. ESTEBANEZ Jean, 2010, « Le zoo comme dispositif spatial : mise en scène du monde et de la juste distance entre l'humain et l'animal », *L'Espace géographique*, vol. 39 n° 2, p. 172-179.
- d) Restons nature. Entretien avec Philippe DESCOLA à l'occasion de la sortie de son ouvrage *Par-delà nature et culture*, Gallimard (2005), par Olivier PASCAL-MOUSSELLARD, *Télérama* n°2930, 31 décembre 2005.

Document 5 – L'animal sauvage, opportunités et nuisances. 1 montage d'images, 1 carte, 1 infographie.

- a) L'animal sauvage, destination touristique ? Churchill, Baie d'Hudson (Manitoba, Canada). Sources : i) « Bienvenue à Churchill, capitale mondiale des ours polaires », <http://lewebpedagogique.com/environnement/2007/10/04/>, ii) « L'aventure de la toundra en buggy », portail touristique officiel de l'État du Manitoba : <http://www.travelmanitoba.com/listings/frontiers-north-adventures/3575/>, iii) et iv) « circuit ours et bélugas », site de l'opérateur touristique privé Grand Nord Grand large : <http://www.gngl.com/ps-canada/rn-manitoba-baie-hudson/tp-circuit-accompagne/at-observation-animaux/grn032--ours-belugas>
- b) Les attaques mortelles de requins dans le monde depuis 2002. Source : MAUGUIT Quentin, 2012, <http://www.futura-sciences.com/> publié le 10/08/2012
- c) La grippe aviaire aux portes de l'Europe. Source : *L'Express*, infographie JSI / 11 octobre 2005.

Document 1 - Géopolitique de l'animal sauvage

4 textes incluant 1 carte.

1.a) Faune sauvage et espaces protégés au Nord du Cameroun. NDAME Joseph Pierre, 2007, « L'aménagement difficile des zones protégées au Nord Cameroun », *Autrepart* 2007/2 (n° 42), p. 145-161.

Pour (...) les populations très anciennement installées, les rapports sont même souvent très étroits avec ces espaces qui sont leurs lieux d'origine, de culte, leur « garde-manger »¹ et leur « pharmacie »² [Planton, 2002]. Le fait de les écarter de la gestion de ce qui est devenu leur milieu de vie a créé en eux révolte et frustration. De la simple chasse traditionnelle pratiquée auparavant pour se nourrir, nombre de paysans sont passés à l'exploitation clandestine de la faune, orchestrée par des personnes habitant les grandes villes, avec la complicité des villageois et des chefs traditionnels [Koulagna, 1996].

Les différentes enquêtes menées sur le braconnage dans la région ont d'ailleurs confirmé que près de 70 % des actes étaient directement ou indirectement l'œuvre des populations riveraines. Une autre enquête, menée en 1998, montre que sur 170 procès-verbaux recensés en 10 ans (1988-1997) par les services de la faune dans la province, 57 % des contrevenants étaient des riverains, 32 % des fonctionnaires, et 11 % des guides et des gardes-chasse [Temgoua, 1999]. Par ailleurs, l'instabilité politique persistante dans les pays voisins (Tchad, Centrafrique), au début des années 1980, a contribué à aggraver le braconnage en installant une insécurité permanente dans la région. La confusion qui s'en est suivie a favorisé la multiplication des réseaux où se mêlent corruption, intimidations, pressions hiérarchiques et menaces verbales. Ces réseaux, constitués de chefs traditionnels, de fonctionnaires, des forces de l'ordre, de guides de chasse et de villageois, sont si bien organisés qu'ils freinent toute action tendant à faire appliquer les lois et règlements en vigueur. Cette confusion favorise l'intrusion et l'intensification dans les aires protégées, d'autres activités illégales telles l'orpaillage, la coupe de bois de feu, le pacage des animaux, et une hostilité des populations riveraines envers les agents des Eaux et Forêts et les guides professionnels de chasse considérés comme des ennemis. Les populations acceptent de plus en plus mal la présence d'aires protégées qui leur paraissent « vides », raison pour laquelle, malgré les interdictions et les appels à la négociation par les pouvoirs publics, elles les empiètent.

Notes :

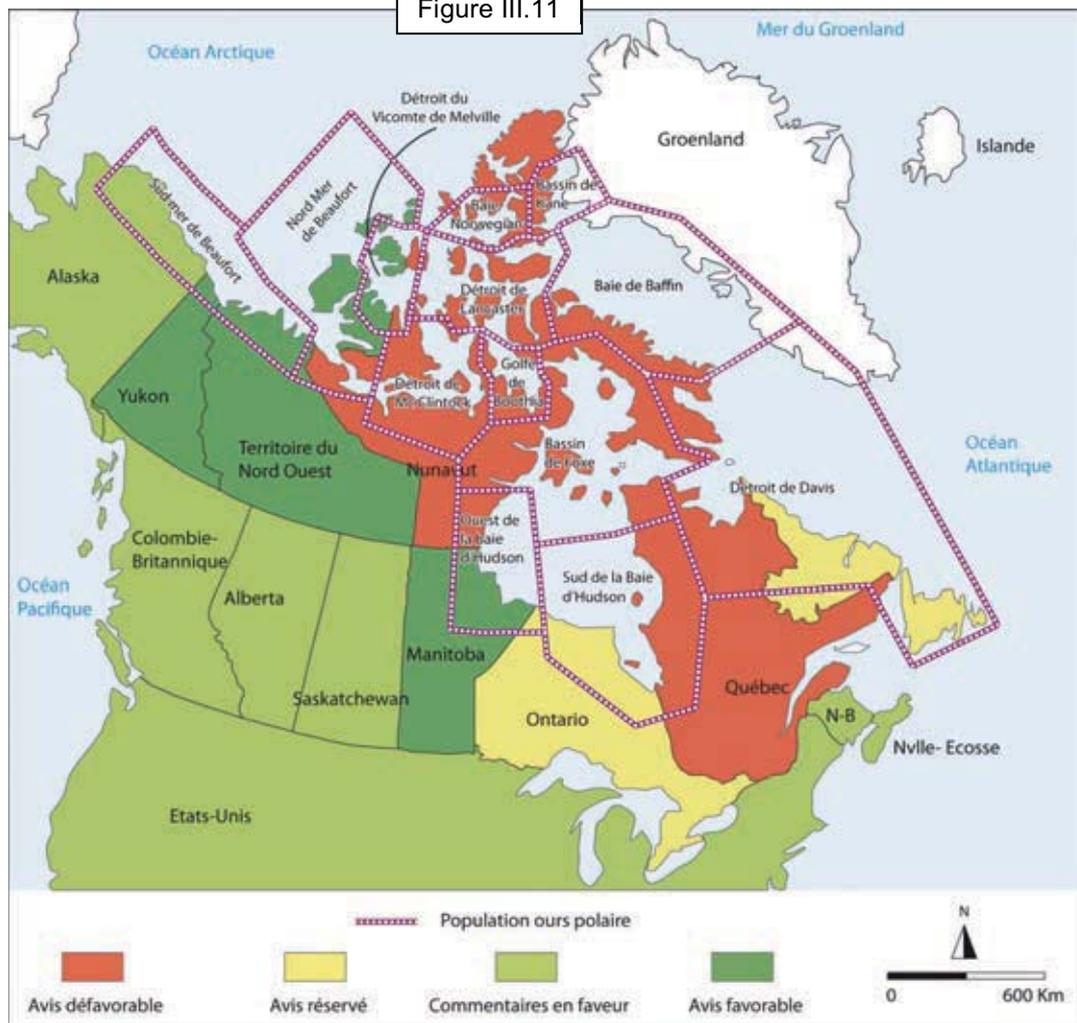
¹ Les éleveurs Mbororo ne consomment pas la viande de leurs troupeaux et se fournissent en protéines animales en prélevant quelques animaux sauvages, ce qui est loin de remettre en cause le potentiel existant (...). Mais (...) la faune sauvage apporte dorénavant, malgré les contrôles, des ressources financières régulières aux populations rurales à travers la commercialisation du gibier et des trophées des animaux capturés.

² Depuis des décennies, les villageois ont pris l'habitude d'utiliser les écorces, les feuilles et les racines des arbres de la forêt pour se soigner. Plus la population augmente et s'appauvrit, plus les arbres sont coupés et le milieu appauvri afin de satisfaire des besoins sans cesse croissants des ruraux et des citadins.

1.b) L'ours polaire, une patrimonialisation discutée. CHANTELOUP Laine, 2013, *À la rencontre de l'animal sauvage : dynamiques, usages et enjeux du récréotourisme faunique. Une mise en perspective franco-canadienne de trois territoires : Bauges, Gaspésie, Nunavut*. Thèse de doctorat de géographie, Université de Grenoble – Université de Montréal (cotutelle), p. 293-295.

« Si l'ours polaire est perçu comme un patrimoine universel à sauvegarder, la protection internationale développée autour de l'espèce fait débat. En effet, au niveau local, pour les populations inuit, cette protection de l'ours polaire est appréhendée de manière ambivalente. L'animal est bien un patrimoine de la culture inuit ; cependant ce patrimoine n'est pas géré, ni appréhendé de la même manière que dans la vision occidentale. C'est pourquoi, avec la prise en compte croissante des populations autochtones au niveau politique, les Inuit font de plus en plus entendre leur voix concernant les mesures de protection internationale de l'ours polaire car ils sont devenus des acteurs incontournables pour les prises de décision concernant leur mode de vie. Présents et entendus par les instances internationales, ils freinent le système de protection de l'ours polaire répondant à une vision non-inuit du rapport à l'animal. Or, ce système est un élément du processus de patrimonialisation non-inuit. Par exemple, lorsque le Canada a mené les consultations pour inscrire l'ours polaire sur la liste des espèces en péril, seuls la province de Québec et le territoire du Nunavut se sont prononcés contre (cf. figure III.11).

Figure III.11



Consultations menées dans le cadre de l'inscription de l'ours polaire à l'annexe 1 de la loi sur les espèces en péril au Canada (Gouvernement du Canada, décret modifiant l'annexe 1 de la loi sur les espèces en péril, 2011).

L'Ontario, Terre-Neuve et le Labrador étaient divisés, alors que les autres provinces et les commentaires en provenance de l'étranger étaient pour. On constate qu'à l'exception des Territoires-du-Nord-Ouest, l'ensemble des territoires où est présente une population inuit s'est prononcé à l'encontre du projet ou a émis des réserves.

Les arguments avancés pour restreindre une amplification de la protection concernaient les impacts d'une protection accrue de l'animal sur le mode de vie traditionnel inuit. Cette consultation concernant une législation nationale montre la diversité des positionnements. Le Canada a finalement listé l'ours polaire comme « espèce préoccupante » sous la loi des espèces en péril. Ce statut impose au Canada d'élaborer un plan de gestion au niveau fédéral, mais la protection apportée est moindre que si l'espèce avait été désignée menacée ou en voie de disparition. Cette position est un compromis entre les attentes des différents acteurs : ceux qui sont pour une protection totale de l'espèce en raison des risques potentiels de diminution des populations liés au changement climatique et, de l'autre côté, les populations autochtones qui souhaitent pouvoir continuer à chasser et à vendre des produits issus de l'ours polaire.

En ce qui concerne le commerce sur les éléments issus de l'animal, les Etats-Unis avec le soutien de la Russie ont proposé à la CITES¹ en mars 2013 de faire passer l'ours polaire de l'annexe 2 de la convention Cites à l'annexe 1 ; ce changement interdirait tout commerce international issu des produits de l'ours. Cette proposition a été rejetée à l'échelle internationale par 42 voix contre 38 avec 46 abstentions (Source N3 CITES, 2013). »

Note :

¹ CITES, *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*, signée à Washington le 3 mars 1973.

1.c) Emigrer pour survivre: la dernière chance pour les rhinocéros braconnés ? Journal *La dépêche* / AFP, publié le 14/05/2016, <http://www.ladepeche.fr/article/2016/05/14/2344598-emigrer-pour-survivre-la-derniere-chance-pour-les-rhinoceros-braconnés.html>

Pour éviter l'extinction des rhinocéros massacrés pour leurs cornes, des défenseurs des animaux ont opté pour une solution aussi radicale qu'onéreuse : les contraindre à émigrer. Quatre-vingts mammifères vont être transférés d'Afrique du Sud pour l'Australie, un havre de paix à l'abri du braconnage.

Ray Dearlove, un Sud-Africain de 68 ans installé en Australie, est à l'origine de ce projet ambitieux. "Nous comptons déplacer 80 rhinocéros sur une période de quatre ans. Nous pensons que cela va permettre d'obtenir un élevage qui pourra se reproduire", explique à l'AFP cet ancien directeur commercial à la retraite, co-fondateur du "Projet rhinocéros en Australie".

Actuellement en Afrique du Sud, il prépare les détails techniques, et notamment le transport aérien de ces grands mammifères à 11 000 kilomètres de leur pays d'origine. Six rhinocéros feront partie du premier voyage organisé d'ici la fin de l'année. "Il faut que cette première se passe bien. C'est compliqué et cher", reconnaît Ray Dearlove. Déplacer un rhinocéros vers l'Australie coûte 60 000 dollars australiens (39 000 euros) et le projet est uniquement financé par des dons de particuliers ou d'entreprises privées. Une fois la première opération menée avec succès, le Sud-Africain espère "accélérer le mouvement".

Les rhinocéros sont tués pour leurs cornes, essentiellement composées de kératine, comme les ongles humains. La poudre qui en est issue est très populaire en Asie où on lui prête des vertus thérapeutiques qui n'ont jamais été scientifiquement prouvées. Un total de 1 338 rhinocéros, selon l'Union internationale pour la protection de la nature (IUCN), ont été massacrés en 2015 sur l'ensemble du continent africain, un record depuis 2008 et le début de la vague de braconnage. La plupart ont été tués en Afrique du Sud qui abrite 80% de la population mondiale, et notamment dans le parc Kruger, frontalier du Mozambique.

"Nous avons déjà commencé le déplacement d'animaux. Plus de 100 rhinocéros en moins d'un an et demi ont été emmenés dans des parcs nationaux ou des réserves privées au Botswana", affirme à l'AFP la ministre sud-africaine de l'Environnement, Edna Molewa. Pour l'ONG "Rhinos sans frontières", partenaire de ce programme, le Botswana et ses parcs, plus difficiles à pénétrer pour les braconniers, sont une destination plus sûre pour les mammifères. Les autorités du Botswana "ont une stratégie anti-braconnage organisée et très dure. Les forces de défense anti-braconnage ont le feu vert pour abattre les braconniers armés qu'ils rencontrent dans les parcs", estime Les Carlisle, le directeur du projet de l'ONG. Les animaux déplacés au Botswana ont également été équipés de transmetteurs GPS dans leurs cornes afin d'être facilement suivis.

1.d) « Les seuls et uniques pandas de France sont au zoo de Beauval ! ». Extrait de la plaquette d'information du ZooParc de Beauval, janvier 2012.

Un « trésor national chinois » au cœur des châteaux de la Loire

Emblème le plus fameux de la protection de la faune, le panda est déclaré en Chine « trésor national ». Ce statut unique au monde confère aux pandas une protection complète sur le territoire chinois. Tous les pandas [en captivité] à travers le monde appartiennent au gouvernement chinois. Celui-ci n'autorise la sortie d'animaux de son pays qu'à la demande du Président de la République ou du Roi du pays de destination et dans le but de programmes de reproduction et de protection ambitieux et précis.

Des discussions diplomatiques au plus haut niveau

Convaincu de l'excellence du ZooParc de Beauval (reproduction des espèces menacées, soutien dans la sauvegarde en milieu naturel, pédagogie...) et soucieux de soutenir ce projet enthousiasmant, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a porté la demande officielle auprès de son homologue Hu Jintao, lors de leurs rencontres internationales. Huan Huan -la femelle- et Yuan Zi -le mâle- représentent un signe de paix et d'amitié entre la Chine et la France : les Présidents des deux pays ont donné leur accord pour le transfert des animaux.

D'où viennent Huan Huan et Yuan Zi ?

Les animaux de parcs zoologiques ne sont plus du tout prélevés dans la nature depuis 30 ans, mais sont échangés entre les zoos du monde entier, devenus de hauts lieux de la préservation de la biodiversité. Dans le cas très particulier du panda, les animaux sont issus d'élevages officiels chinois. Notre couple vient du centre d'élevage de Chengdu.

Seulement 16 zoos dans le monde...

Environ 1 600 pandas vivent encore en pleine nature d'après le dernier recensement (2005). Seules 5 institutions accueillent des pandas en Europe (ZooParc de Beauval, Vienne, Madrid, Berlin et Edimbourg). Les pandas qui s'installent à Beauval sont absolument les seuls présents en France. Et ailleurs dans le monde, 11 parcs zoologiques en dehors de Chine hébergent des pandas (4 aux USA, 1 au Mexique, 1 en Australie et 5 en Asie).

Document 2 - Conflits d'usage et gestion locale de l'animal sauvage

3 textes.

2.a) Quand les chèvres s'ensauvagent. CHARLIER Philippe, 2012, source :

<http://www.pleinchamp.com/elevage/ovins-caprins/actualites/quand-les-chevres-s-ensauvagent>, publié le 4 juin 2012

Le retour à l'état sauvage de la chèvre domestique, *Capra hircus*, est une problématique qui mérite réflexion. Des chèvres laissées à l'abandon ou échappées de leur troupeau retournent à l'état sauvage et peuvent faire souche et constituer des populations viables. Or, en application de l'article L. 211-11 du Code rural et de la pêche maritime, le maire est chargé de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la divagation du bétail. Pour justifier l'élimination de ces chèvres ensauvagées, les services de l'Etat innovent les risques sanitaires, les problèmes de sécurité routière et les dégâts aux cultures.

Des troupeaux en sursis...

Des interactions peuvent exister entre les caprins domestiques ou retournés à l'état sauvage et les bouquetins avec des risques de pollution génétique du bouquetin, *Capra ibex*, en cas d'hybridation, et de transmission de maladie à cette espèce. Dans le massif des Cerces (Hautes-Alpes), au printemps 2011, une chèvre échappée et ensauvagée évoluait avec une harde de bouquetins. En 2006, une chèvre férale (c'est-à-dire retournée à l'état sauvage) avait été capturée au sein d'une autre harde.

Le devenir des chèvres sauvages du massif de la Nerthe dans les Bouches-du-Rhône est à nouveau d'actualité. Au printemps dernier, l'abattage de ces chèvres (une soixantaine) avait été ordonné par arrêté préfectoral avant de tenter, en vain, leur capture. Désormais, ce troupeau compterait près de 300 têtes...

Mobilisation locale

Pour autant, une population de chèvres férales peut jouer un rôle dans la reconstitution d'une certaine fonctionnalité écologique. Procéder à son éradication serait-il un non-sens biologique ? Ainsi, la disparition du troupeau de chèvres férales de la race commune de l'Ouest (dite Chèvre des Fossés) des falaises de Jobourg dans la Manche a été ressentie comme une perte pour la préservation du milieu naturel. Des populations férales sont présentes dans les gorges de l'Ardèche (entre Vallon-Pont-d'Arc et Saint-Martin-d'Ardèche) et dans le massif du Sédour à Surba (Ariège). Ces chèvres sont considérées comme une richesse écologique et patrimoniale et bénéficient d'un capital affectif auprès des populations locales et des touristes.

En 2001, l'élimination des caprins sur la commune de Surba avait été ordonnée par arrêté préfectoral et deux chèvres furent abattues. La mobilisation du maire contre leur abattage a eu raison de cette décision. (...). Des troupeaux de taille variable sont signalés dans les gorges du Verdon (Alpes-de-Haute-Provence), dans le massif de la Sainte-Baume (Var), dans le massif de la Chartreuse (Savoie), dans le Mont-Sacon (Hautes-Pyrénées) ainsi que dans le cirque d'Anglas à Arudy (Pyrénées-Atlantiques).

2.b) L'ASPAP, une jeune association, et déjà dix ans de lutte ...Source : *textes extraits du site Internet de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine d'Ariège-Pyrénées*, rubrique : « La révolte des Pyrénées ». Source : <http://www.aspap.info/index.html>

Depuis les premières réintroductions de 1996 et 1997, les montagnards ont progressivement pris conscience des conséquences douloureuses engendrées par ce programme. Des démarches répétées en direction des pouvoirs publics n'ont abouti qu'à des silences, des promesses, des fins de non-recevoir. En 2005, l'État annonce la mise en place d'un nouvel épisode de réintroductions : les Ariégeois, largement touchés (2/3 des ours, 3/4 des dégâts, selon le ministère de l'écologie), décident alors de se doter d'une véritable structure de résistance, avec des moyens, des compétences et une détermination qui jusque-là n'avaient pas été réunis : l'ASPAP voit alors le jour début 2006.

Ouverte à toutes les composantes de la société civile, l'ASPAP commence ses travaux dès le début de l'année et recueille très rapidement l'adhésion de plusieurs centaines d'Ariégeois, de citoyens, de responsables de structures touristiques, de randonneurs, de villageois, de communes, ... et bien sûr d'un grand nombre de professionnels liés au pastoralisme (bergers, éleveurs transhumants...). Fin 2006, plus de 1 000 adhérents ont rejoint l'ASPAP et confirment cette tendance d'un mouvement ouvert à toutes les catégories socio-professionnelles, dépassant ainsi largement la défense de simples intérêts corporatistes. (...)

Loin de la caricature facile d'anti-ours primaires, c'est l'amour et la passion de la nature qui nous réunissent. Ardents défenseurs de l'environnement, nous respectons toute forme de vie, végétale comme animale. C'est donc tout naturellement que nous respectons l'ours en tant que tel, et c'est bien contre ces programmes de réintroduction que nous nous positionnons. Lorsque l'on vit en symbiose avec les éléments, la montagne, les troupeaux, lorsque que l'on participe jour après jour au maintien de la biodiversité, comment pourrait-on faire l'économie d'une démarche écologique ? On le voit bien, les défenseurs des réintroductions n'ont pas forcément le monopole de la sensibilité écologique. (...)

Pourquoi l'introduction d'ours pose problème

L'ASPAP porte une vision d'avenir de l'Ariège et des Pyrénées basée sur un pastoralisme vivant, support de biodiversité, d'emploi, d'accueil et d'entretien de l'espace montagnard. Depuis le terrain jusqu'aux ministères, l'ASPAP lutte pour la sauvegarde ce patrimoine unique que sont les Pyrénées d'aujourd'hui. Parce nous devons transmettre cet héritage aux générations futures.

L'ASPAP refuse que les grands carnivores chassent définitivement les troupeaux et les hommes de la montagne. Ours et loup prospèrent en Europe, et n'apportent rien à la biodiversité des Pyrénées. Au contraire, la montagne est la première en souffrir. (...) Au-delà des attaques sur les troupeaux, le retour des grands prédateurs entraîne une insupportable « désorganisation du système pastoral, avec des répercussions sur l'état des animaux, du milieu, l'état des hommes qui le mettent en œuvre ». (...) Notre modèle de développement durable pyrénéen sait produire en préservant la biodiversité. Il offre des sites et des activités de loisirs, des emplois et une qualité de vie exceptionnelle. Une maîtrise du territoire globale, fondée sur l'action locale, à l'opposé de la vision réductrice et jacobine des promoteurs d'ours slovènes. (...)

L'avis des scientifiques : la réintroduction d'ours est scientifiquement infondée

André ETCHÉLÉCOU, Président du Comité Scientifique du Parc National des Pyrénées, géographe, professeur à l'Université Pau- Pays de l'Adour.

Quel est l'avenir de l'ours brun dans les Pyrénées ? La lignée pyrénéenne est terminée. C'est ainsi. Il faudra s'y faire. Et, contrairement à ce que l'on entend, l'ours n'est pas en voie de disparition à l'échelle européenne. La véritable question qui se pose maintenant est celle-ci : pour quelles raisons notre société veut-elle des ours dans les Pyrénées ? Pour l'image ? Le tourisme ? La chasse ? Pour moi, la biodiversité n'est qu'un argument puisque la souche pyrénéenne n'existe plus. Une réintroduction, aujourd'hui, doit demander une profonde réflexion. La montagne n'est pas un immense zoo ! [...] . Avec l'ours, on assiste à l'apparition progressive d'une notion floue qui est l'espèce emblématique. Je crains que l'on arrive à terme à la création de secteurs de gestion d'isards ou d'ours. Ils seront créés en fonction des attentes du public. Le risque, c'est de transformer la nature en jardin public. Et c'est inadmissible. Il faut voir comment ça se passe au Kenya ! C'est totalement artificiel. Veut-on reproduire cette situation chez nous ?

(Citation de l'ASPAP d'après une interview au journal *Sud-Ouest*, propos recueillis par Patrice Sanchez, éditions du 4 décembre 2004 et du 13 mars 2006).

FERUS, une association pour la réintroduction de l'ours en France

FERUS a pour buts, en France, notamment dans les massifs frontaliers et en relation avec les pays européens voisins, de favoriser le maintien et le renforcement des populations d'ours. Sur la Liste rouge des espèces menacées en France de l'IUCN, l'ours brun, *Ursus arctos*, est classé « en danger critique d'extinction », soit l'une des 2 seules espèces de mammifères en France dans cette catégorie. (...)

L'OURS DANS LES PYRENEES. Déclin jusqu'au milieu des années 1990...

Les causes du déclin de l'ours des Pyrénées sont identiques à celles de la disparition de l'ours dans les autres massifs français. Chasse, braconnage¹, empoisonnement, destruction de ses habitats et dérangement sont à l'origine de la diminution dramatique des effectifs jusqu'au milieu des années 1990. Dans les années 1950, on estime qu'il y avait encore 70 ours, répartis sur l'ensemble des Pyrénées. En 1960, la population pyrénéenne d'ours bruns se fragmente en deux noyaux, l'un à l'ouest (Pyrénées occidentales) et l'autre au centre (Pyrénées centrales). En 1984, 15 à 20 ours étaient encore présents dans les Pyrénées occidentales et 5-6 dans les Pyrénées centrales. Au tout début des années 1990, le dernier ours des Pyrénées centrales disparaît. Il reste alors 7 à 8 individus dans le noyau occidental, entre les vallées d'Aspe et d'Ossau. En 1995, l'effectif de la population pyrénéenne n'a jamais été aussi faible, avec 5 individus dont une seule femelle. Face à ce constat dramatique, il a été décidé de procéder au renforcement de la population d'ours bruns des Pyrénées, notamment grâce à l'association Artus (devenue depuis FERUS). (...)

Le grand tournant pour l'ours des Pyrénées date de 1996-1997. A ce moment-là, alors qu'il ne restait plus qu'une demi-douzaine d'ours dans les Pyrénées, trois ours slovènes ont été relâchés afin de renforcer la population autochtone. Cette opération connut un succès biologique incontestable, mais aussi une opposition d'une partie du milieu de l'élevage. Toutefois, malgré les nombreuses naissances d'ours constatées, la population était encore insuffisante pour assurer sa viabilité à long terme. C'est ainsi qu'un renforcement de la population eut lieu en 2006, avec le lâcher de 5 nouveaux ours slovènes. Après avoir été réduite à un unique noyau autochtone de 5 individus seulement au milieu des années 1990, la population d'ours bruns des Pyrénées compte actuellement une vingtaine d'individus grâce à la réintroduction de 8 ours slovènes.(...)

LA RESTAURATION DE L'OURS ? PROCEDURE D'INFRACTION CONTRE LA FRANCE

En France, depuis 2010, il n'y a plus de plan de restauration pour l'ours brun (...). En 2012, la Commission européenne a d'ailleurs déclenché une « procédure d'infraction » contre la France pour « manquement à ses obligations de protection de l'ours brun des Pyrénées », obligations contenues dans la directive Habitats. (...)

En 2014, le Museum National d'Histoire Naturelle a rendu [un] rapport commandé en mai 2013 par le gouvernement sur la place de l'ours dans les Pyrénées et la stratégie à mettre en œuvre pour sa conservation. Le constat dressé par le Museum est très clair : l'ours brun n'a écologiquement aucun impact négatif sur l'écosystème pyrénéen, faune comme flore. Il y a donc toute sa place. L'état de conservation de l'espèce est jugé « Défavorable inadéquat » en regard des critères fixés par la Directive Habitats. Rappelant que « la Directive Habitats impose aux Etats membres de maintenir les populations d'ours bruns dans un état de conservation favorable », et s'agissant des scénarii de conservation, le Museum considère que « la non-intervention maximise les risques encourus pour le maintien de l'espèce dans les Pyrénées puisqu'elle cumule à la fois les risques démographique et génétique pour les deux noyaux de la population ». Il préconise le lâcher rapide, simultané et rapproché d'à minima « 4 femelles en Pyrénées occidentales et 2 femelles (pleines) en Pyrénées centrales » (...).

Le Gouvernement dispose donc maintenant de « l'expertise collective associant les meilleurs scientifiques compétents sur le sujet » souhaitée dans sa lettre de commande au Museum, et de tous les éléments nécessaires pour élaborer en 2014 le nouveau « Plan Ours » (...). FERUS et Pays de l'Ours-Adet ont demandé au ministre de l'Écologie de lancer la préparation du nouveau Plan ours sans délai afin de tenir son engagement et d'éviter à la France qui prétend être « exemplaire en matière de biodiversité » d'être traduite devant la Cour de justice européenne. Il serait indécent de continuer à donner des leçons d'écologie à la Terre entière si nous ne sommes pas capables de conserver notre propre patrimoine naturel.

Note :

¹ En 1972, la chasse à l'ours est totalement interdite par décret paru au Journal Officiel. Depuis 1981, l'espèce est strictement protégée. Toutefois, une trentaine d'ours ont été braconnés depuis 1976, dont 3 ours depuis 1994.

Document 3 – Biodiversité et vulnérabilité de la faune sauvage.

3 textes, 1 infographie, 1 histogramme.

3.a) « La sixième extinction de masse ? » Aubertin C. et Vivien F.-D., *Les enjeux de la biodiversité*, Economica, 1998, pp 12-13.

Les années 80 ont vu une intense activité scientifique dans le domaine de la paléontologie et de la biologie de l'évolution. Des travaux récents sur l'extinction des espèces – on a beaucoup réfléchi sur la disparition des dinosaures notamment (Raup, 1991) – ont renouvelé la tradition évolutionniste « catastrophiste » et lui ont redonné une place explicative dans l'histoire de la vie sur terre. Cette idée s'oppose à celle du gradualisme défendue par Darwin, qui veut que la sélection naturelle procède essentiellement par de petites variations anatomiques ou de comportement. L'histoire de la vie sur terre serait caractérisée par la succession de périodes d'évolution normale – pendant lesquelles ont lieu des extinctions normales d'espèces – et de périodes de grands bouleversements écologiques, de modifications brutales des conditions de vie dues à des événements extraordinaires (chute de météorites, éruptions volcaniques) à la suite desquelles on enregistre des phénomènes d'extinction de masse, des processus de disparition d'espèces de très grande ampleur.

C'est ce même regard qui est posé sur l'évolution actuelle de la diversité biologique. L'extinction des espèces n'est plus seulement appréhendée au travers du cas d'espèces isolées, plus ou moins charismatiques, mais comme un phénomène de destruction rapide et à grande échelle des milieux de vie. Selon Edward Wilson (1992) ou Richard Leakey et Roger Lewin (1995), on assisterait ainsi à la sixième grande crise d'extinction biologique de l'histoire de la vie sur terre. L'ampleur, la rapidité et la responsabilité humaine en sont les principales particularités. Alors que les évolutions passées se sont déroulées sur plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'années, la dynamique en cours tient en l'espace d'une ou deux générations. Les conséquences en sont potentiellement catastrophiques. Norman Myers (1979) évoque le naufrage de l'arche de Noé. Paul Ehrlich (1988) compare les conséquences de cette rapide érosion de la diversité biologique à celles que provoquerait un hiver nucléaire. Dans le climat d'urgence caractéristique des problèmes globaux d'environnement, beaucoup de biologistes et d'écologues pensent que c'est l'avenir de la planète qui est en jeu. La controverse n'en demeure pas moins en ce qui concerne l'ampleur véritable du problème et de ses conséquences.

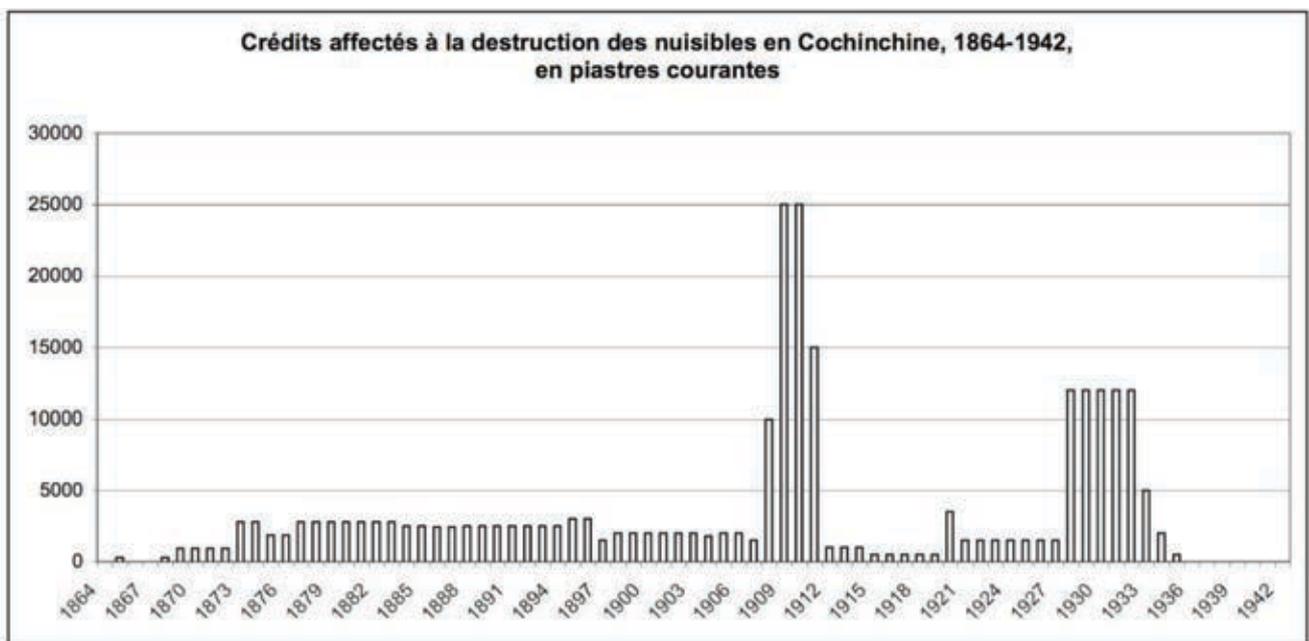
Les estimations fournies quant au rythme actuel de l'érosion de la biodiversité sont sujettes à controverse. Leakey et Lewin (1995) remarquent que la fourchette des disparitions annuelles est comprise entre 17 000 et 100 000 espèces. Cet écart conséquent s'explique aisément. On ne connaît ni le nombre exact d'espèces vivant actuellement sur terre, ni le rythme de destruction des écosystèmes. Les scientifiques font donc un certain nombre d'hypothèses, elles aussi controversées, sur le rythme de la déforestation en zone tropicale et sur la densité d'espèces que l'on trouve en moyenne dans un hectare de forêt, à partir desquelles ils construisent des modèles de dynamique des populations. Suivant les modèles utilisés, les estimations de pertes globales de diversité par décennie varient ainsi de 2 à 10% du nombre d'espèces vivant actuellement, les chiffres globaux d'érosion vont de 5 à 25 % des espèces jusqu'à une possible stabilisation qui pourrait intervenir – là, encore, il y a débat – entre les années 2000 et 2020. Au-delà de la diversité des chiffres fournis, l'important, soulignent les auteurs, est que toutes les tentatives d'estimation donnent de grands nombres.

3.b) Le paysage animal. DE PLANHOL Xavier, 2004, *Le paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique*, Paris : Fayard, 1127 p. – texte de présentation de la 4^{ème} de couverture.

« Les rapports de l'homme et des animaux sauvages, au long de l'histoire, ont été complexes. Il a, certes, beaucoup détruit, moins toutefois qu'on ne l'a dit. Il a cherché, sans toujours y réussir, à éliminer systématiquement les grands fauves, le lion ou le tigre, l'ours ou le loup, et les a souvent fait reculer au-delà des limites du domaine qu'il se réservait. Il a massacré inconsidérément, du bison au pigeon migrateur, de l'aurochs à la saïga [*antilope d'Eurasie*], ceux qu'il poursuivait pour leur chair, leur fourrure, ou leurs plumes, et les a parfois conduits jusqu'à l'extinction, ou à son seuil. Il en menace un grand nombre aujourd'hui par la pression qu'il exerce sur l'environnement. Mais parallèlement s'est construit autour de lui un nouveau paysage vivant de commensaux, de parasites, d'hôtes plus ou moins bien accueillis en fonction des services qu'ils rendent, qui viennent chercher dans son voisinage, et jusqu'au cœur de ses villes, qu'ils envahissent de plus en plus aujourd'hui, l'abri et la nourriture, en profitant des richesses nouvelles qu'il crée ; ou d'animaux domestiques qui lui ont échappé pour retrouver la nature. Ce cortège humain ne le cède pas, en abondance et en variété, à la faune sauvage qu'il remplace. L'homme, enfin, a pris maintenant conscience de ses excès et de ses imprudences. Il a sauvé, voire ressuscité et réintégré dans leur milieu originel, de nombreuses espèces, et il dispose désormais de toutes les techniques nécessaires pour multiplier ces opérations et reconstituer le tableau primitif.

Quelle place laisser à l'avenir, sur notre terre, à cet animal sauvage, plus ou moins protégé et contrôlé ? C'est tout le problème de l'aménagement global de la planète qui est ainsi posé. L'auteur, après avoir retracé, avec une immense érudition, à travers l'espace et le temps, les étapes de cette histoire complexe, le traite dans une perspective éclairée, exempte de l'alarmisme et du sentimentalisme un peu faciles qui l'encombrent trop souvent. »

3.c) La destruction des nuisibles en Cochinchine (1864-1942). GUERIN Mathieu, 2010, « Européens et prédateurs exotiques en Indochine, le cas du tigre », In : MORICEAU Jean-Marc, MADELINE Philippe (dir.), *Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées*, Caen : Presses universitaires de Caen, coll. « Bibliothèque du pôle rural », p. 219.



En 1865, la « prime pour la capture des tigres » paraît pour la première fois dans le chapitre « dépenses diverses ». Elle disparaît en 1866 et 1867. En 1868, elle devient « prime pour la destruction des tigres ». Dès 1869, elles deviennent des « primes pour la destruction des tigres et des animaux nuisibles ». Celles-ci visent alors avant tout les rats, puis les crabes à partir de 1898, dangereux pour les récoltes. Dès l'année 1875, la mention aux tigres disparaît dans l'intitulé de la prime. Les primes sont intégrées au chapitre des dépenses liées au développement du commerce et de l'agriculture entre 1880 et 1897, puis entre 1914 et 1929. La forte hausse en 1909-1912, en partie compensée par la dépréciation de la piastre, s'inscrit dans une volonté politique de lutte contre les rats. Celle de 1921 « a été faite à la demande du Conseil colonial pour la destruction des insectes nuisibles à la culture des cocotiers ». Celle de 1929-1933 vise à coller aux sommes réellement dépensées, avant tout pour les rats.

3.d) Le tigre, espèce menacée.

Source : WWF, 2012, <http://3200tigres.wwf.fr/dimanche-29-juillet-journee-internationale-du-tigre-2012/>

Itinéraire d'une espèce menacée

Au nombre de 100,000 au début du siècle dernier, les tigres ont perdu plus de 97% de leur population et 93 % de leur territoire en seulement 100 ans.



Document 4 – Figures et figuration de l'animal sauvage

1 capture d'écran, 1 montage d'images, 2 textes avec 1 plan

4.a) L'homme et l'animal : une interprétation du WWF. Capture d'écran du site du WWF, 12/09/2015.



4.b) Animal sauvage et imaginaire. Sources internet : i) Affiche du film *Les Dents de la Mer* (titre original : *Jaws*, 1975) ; ii) ours polaire (sans date) ; iii) Mufasa, Rafiki tenant Simba et Sarabi, dans *Le roi lion* (Walt Disney, 1994) ; iv et v) « Skeleton of the Dodo » et « the Dodo », timbres commémoratifs de l'île Maurice (1997/2007).

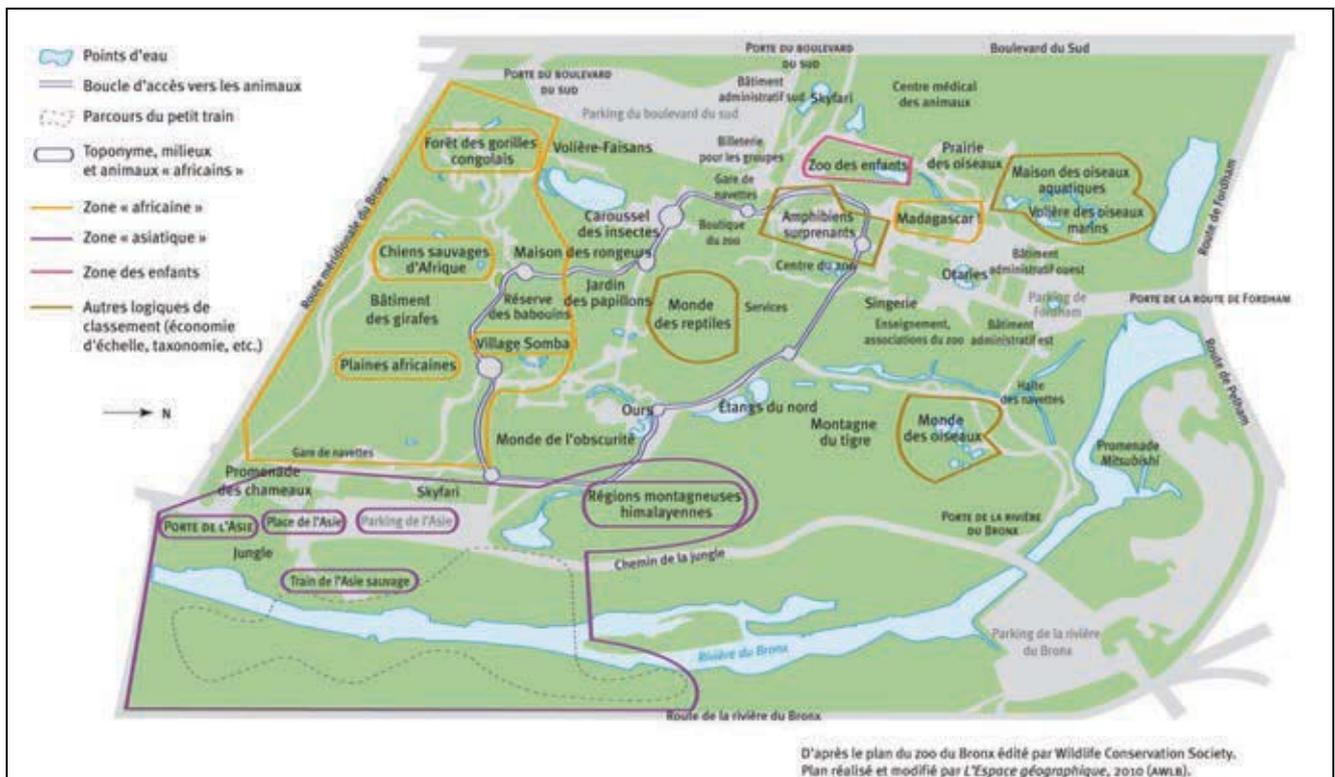


4.c) L'animal sauvage exposé. Source : ESTEBANEZ Jean, 2010, « Le zoo comme dispositif spatial : mise en scène du monde et de la juste distance entre l'humain et l'animal », *L'Espace géographique*, vol. 39 n° 2, p. 172-179.

L'animal sauvage exposé.

« Le zoo est un modèle de découpage du vivant et du monde situé (produit essentiellement en Occident), mondialisé (ce découpage a été diffusé dans les zoos du monde entier, en grande partie durant les épisodes de colonisation) mais qui prend les traits de l'universel (en n'étant jamais présenté, ni interrogé comme un modèle situé). Les fosses, les barrières, les positions entre les visiteurs et les animaux, les panneaux, les absences ou les décors rendent sensibles des définitions implicites de l'humain, l'animal, l'exotique, le sauvage ou le domestique, dont la dimension normative est primordiale. » (...)

« Les animaux icônes, c'est-à-dire ceux que le public s'attend toujours à trouver (lions, éléphants, singes), ont une fonction typologique dans l'économie générale du zoo, chacun d'eux renvoyant à une portion de la mappemonde imaginaire qui s'y déploie. Le choix et la disposition des animaux au zoo renvoient encore une fois à la surreprésentation de l'Afrique et de l'Asie, présentées de manière stéréotypée, et à une absence de l'Europe [en-dehors du zoo des enfants]. Cette tendance se vérifie dans tous les zoos, même en Afrique, sans doute parce que le continent est communément pensé comme le parangon de l'exotisme (et du sauvage) (...) »



Les logiques de classement au zoo du Bronx, à partir du verso du plan distribué à l'entrée

« [L]e zoo est un dispositif spatial dont le cœur est la *proximité contrôlée* plus que la limite absolue. Tout l'intérêt du zoo vient de sa fonction de médiation, c'est-à-dire de la possibilité de jouer avec les limites qu'il offre (Estebanez, Staszak, à paraître 2010). Le public est matériellement séparé des animaux et se sent pour cette raison en sécurité. Le risque d'agression étant maîtrisé, pense-t-il, on peut essayer de donner à manger aux singes, de passer la première rambarde pour prendre une meilleure photo, voire de plaquer sa main sur la grille : c'est précisément parce que la limite est claire que sa transgression paraît bénigne matériellement (le singe ne peut rien me faire) et symboliquement (il ne devient pas plus un humain que je ne deviens un singe). Les limites internes et ce qu'elles traduisent évoluent avec les technologies disponibles et la façon de penser ce qu'elles séparent. Des bêtes féroces – qu'on entourait de barreaux surdimensionnés afin de produire le spectacle de l'enfermement et de la domination d'animaux puissants – aux grands singes, dont on met aujourd'hui en scène la proximité avec les humains à travers l'utilisation de minces parois de plexiglas, il y a une constante négociation sur la juste distance entre eux (les animaux, les autres humains) et nous. »

4.d) Restons nature. Entretien avec Philippe Descola à l'occasion de la sortie de son ouvrage *Par-delà nature et culture*, Gallimard (2005), par Olivier Pascal-Moussellard, *Télérama* n°2930, 31 décembre 2005.

Pour les Indiens, les animaux sont des égaux. Pour Philippe Descola, à se croire maîtres de la nature, les Occidentaux sont tout aussi exotiques. Le péril écologique planétaire vient perturber nos certitudes. A force de se prendre pour le centre du monde, l'homme, cet animal, a introduit une distance irréductible entre lui et la nature. Tous les hommes ? Non. Comme le montre l'anthropologue Philippe Descola, cette mise à distance est essentiellement le fait de l'Européen occidental. Ailleurs - en Afrique, en Amazonie, en Nouvelle-Guinée, en Sibérie -, d'autres hommes ont pensé leurs rapports aux non-humains sans opérer ce dualisme entre nature et culture.

Votre livre distingue quatre modes d'identification entre l'homme et la nature, parmi lesquels le naturalisme, qui domine dans l'Occident moderne, et l'animisme, que vous avez étudié chez les Indiens Achuars. Comment les définiriez-vous ?

Ph. D. : Le naturalisme, c'est l'idée que seuls les humains sont dotés d'une intériorité. Les autres existants – plantes, rochers, animaux, etc. – en sont privés... En revanche, sur le plan du corps ou de l'organisme, les hommes n'ont rien de singulier puisqu'ils sont gouvernés par les mêmes lois de la physique que les non-humains. Quand je suis parti chez les Indiens Achuars, avec mon petit bagage naturaliste, je n'arrivais pas à comprendre ce qui se passait chez eux : en mesurant les rapports de cette société avec son environnement (le temps passé à la chasse, le jardinage...), je me suis aperçu que ce que j'envisageais comme des activités de production, les Indiens en parlaient avec le vocabulaire de la sociabilité ! Ils entretenaient des rapports sociaux avec les animaux et les plantes, ils traitaient le manioc, les toucans ou les ombres comme des personnes. L'animisme, c'est l'inverse du naturalisme : les non-humains sont dotés d'une intériorité de même nature que celle des humains et mènent comme eux une vie culturelle et sociale. La distinction entre eux se situe au plan du physique ou du biologique.

L'anthropologue européen est-il armé pour penser ce modèle animiste ?

Ph. D. : Le modèle classique de l'anthropologie distingue d'un côté la réalité – ce qui est mesurable, la vérité des faits scientifiques -, et de l'autre les représentations. Cette séparation me mettait mal à l'aise. Mon travail, depuis vingt ans, est de comprendre comment les Achuars peuvent vivre le monde d'une façon si différente de la nôtre, sans plaquer sur eux notre regard naturaliste. Je voulais entrer dans la tête des Indiens, dans leurs pratiques, pas distribuer des bons points en termes de vérité ou d'erreur. J'ai ainsi découvert que les chasseurs achuars développaient avec le gibier des relations d'affinité, une sorte de rapport de parenté sans consanguinité comme celui que l'on entretient avec son beau-frère et son beau-père. (...)

Le point de vue occidental-naturaliste n'est donc pas universellement partagé ...

Ph. D. : Pendant longtemps, il n'a même été porté que par un petit bout de péninsule s'enfonçant dans l'Atlantique, à savoir l'Europe occidentale. Les autres nous paraissaient mystérieux, alors que c'était nous qui l'étions ! Dans mon livre, j'ai voulu nous rendre exotiques.

Quand avons-nous basculé dans le naturalisme ?

Ph. D. : Cette séparation de l'homme et de la nature s'est faite par étapes. La première remonte aux Grecs, avec l'invention de la nature comme *physis*, c'est-à-dire un objet d'enquête qui n'est plus soumis aux caprices divins, mais à des lois élucidables qui rendent la nature prévisible. Le christianisme marque la deuxième étape avec la transcendance qui suppose à la fois l'extériorité du Créateur et celle de l'homme par rapport au monde, puisque Dieu lui a réservé un statut spécial. La troisième étape, c'est la révolution scientifique au XVIIe siècle : une manière de « cadrer » le monde apparaît avec des inventions comme le microscope, le télescope, mais aussi la peinture de paysage : la nature devient alors autonome puisque entièrement observable. (...)

La tentation est grande, pour certains, de rejeter le naturalisme et nos modes de vie en s'appuyant sur les récits d'anthropologues. Qu'en pensez-vous ?

Ph. D. : L'anthropologie fournit des expériences de pensée, elle n'offre pas un mode de vie alternatif. Et elle n'est pas un recueil de préceptes moraux. (...) Gardons-nous de tout angélisme : si les sociétés animistes vivent en équilibre avec leur environnement, c'est d'abord parce que la densité de leur population et leurs moyens techniques ne leur permettent pas d'aller au-delà d'une certaine « prise » sur lui.

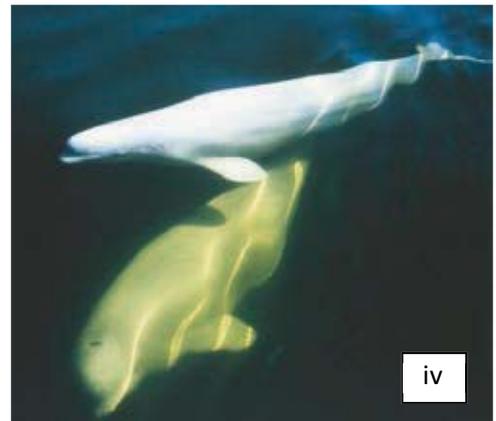
Les Indiens seraient donc écologistes malgré eux ?

Ph. D. C'est absurde de dire que les Indiens d'Amérique sont des précurseurs de l'écologie ! Ils ont un rapport à leur environnement différent du nôtre, si loin de notre idée de protection. Cela explique les tensions entre ONG environnementalistes et populations autochtones. Les premières insistent pour protéger les espèces, et les Indiens considèrent ces espèces comme des personnes, donc comme des voisins. Pourquoi faudrait-il tenir la main de son voisin quand il est enrhumé ?

Document 5 – L’animal sauvage, opportunités et nuisances.
 1 montage d’images, 1 carte, 1 infographie

5.a) L’animal sauvage, destination touristique ? Churchill, Baie d’Hudson (Manitoba, Canada).

Sources : i) « Bienvenue à Churchill, capitale mondiale des ours polaires », <http://lewebpedagogique.com/environnement/2007/10/04/>, ii) « L’aventure de la toundra en buggy », portail touristique officiel de l’État du Manitoba : <http://www.travelmanitoba.com/listings/frontiers-north-adventures/3575/>, iii) et iv) « circuit ours et bélugas », site de l’opérateur touristique privé *Grand Nord Grand large* : <http://www.gngl.com/ps-canada/rn-manitoba-baie-hudson/tp-circuit-accompagne/at-observation-animaux/grn032--ours-belugas>



Traduction de l’illustration i) (de haut en bas)

Bienvenue dans la ville de Churchill
 latitude 58°45' Nord, Longitude 94°09' Ouest
 Capitale mondiale des ours polaires

Paradis pour l’observation des oiseaux
 De fin-mai à septembre

Capitale mondiale des baleines belugas
 De fin-juin à fin-août

Spectacle lumière de la nature – aurores boréales
 De fin-novembre à fin-mars

Traduction de l’illustration ii)

(sur le côté du véhicule)
 L’aventure en buggy de la toundra

5.b) Les attaques mortelles de requins dans le monde depuis 2002. Source : MAUGUIT Quentin, 2012, <http://www.futura-sciences.com/magazines/nature/infos/actu/d/zoologie-attaques-requin-specialiste-confie-cas-reunion-40607/>, publiée le 10/08/2012.



5.c) La grippe aviaire aux portes de l'Europe. Source : L'Express, infographie JSI / 11 octobre 2005.

